

Capsule 4

Avril

Qu'advient-il des matières récupérées?

Deuxième de deux articles

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a récupéré plus de 6 000 tonnes de matières résiduelles en 2014. Voici ce qui advient de ces matières :

- Le métal est acheminé à des entreprises spécialisées pour être recyclé en majeure partie et revenir sous forme d'outils, de boîtes de conserve, de clous et autres.
- Une fois déchiquetés, les pneus sont transformés en tapis de dynamitage ou servent comme combustible.
- Les matelas sont démantelés afin d'y récupérer notamment le bois et le métal.
- Le gypse est récupéré comme amendement que l'on incorpore au sol (chaulage).
- Les résidus domestiques dangereux incluant les batteries, solvants, peintures et autres sont expédiés à des recycleurs spécialisés pour permettre de recycler certains produits et d'éliminer de façon écoresponsable les matières non réutilisables.
- Les bardeaux d'asphalte sont utilisés comme combustible à la place du pétrole, notamment par les cimenteries